



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	21

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 21		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 18/12/2025
Et
Publication ou notification du :
18/12/2025

L'an 2025, le 15 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2025.

Présents : Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEVALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HENNEQUET-ANTIER Christelle à Mme FERRAND Claude, ROUVRE Liliane à Mme DUBRAY Françoise, M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice à M. LESAGE Mathieu

Absent(s) : Mme CHASLE Sophie, M. SIMONIN Denis

A été nommé(e) secrétaire : M. BONZON Sébastien

76/2025 – RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE ROGER LECOTTE, SA RENOVATION ENERGETIQUE ET UNE INSTALLATION GEOTHERMIQUE : ACQUISITION DE MODULAIRES

Monsieur Victorien DEVALLÉE, rappelle que le projet de restructuration du Groupe Scolaire Roger Lecotté, sa rénovation énergétique et une installation géothermique, se fait en site occupé, nécessitant de se doter de bâtiments modulaires en capacité d'accueillir plusieurs classes.

Deux solutions étaient possibles, la location ou l'acquisition, et notamment d'occasion. Ainsi il a été proposé à la mairie d'Evry-Courcouronnes en Essonne, l'acquisition d'un bloc « Cougnaud » de 2020 constitué de cinq classes et d'un bloc sanitaires, dont elle souhaite se séparer.

Une proposition financière de 35 000 € a été présentée en ce sens le. Le 11/12 dernier, le conseil municipal d'Evry Courcouronnes a accepté cette offre.

Viendront s'ajouter les frais de démontage, transport et montage, estimés à 151 842 € ttc.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L2121-29 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment pour l'application des normes relatives aux bâtiments recevant du public (ERP) ;

Vu la délibération n°28/2025 du 24 mars 2025 portant adoption du budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n°CM20251211_225 du 11 décembre 2025 de la mairie d'Evry Courcouronnes (Essonne) ;

Vu la délibération n°74/2025 du 15 décembre 2025 approuvant l'Avant-Projet Détaillé (APD) ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de disposer de surfaces bâties supplémentaires pour accueillir les différentes classes du Groupe Scolaire Roger Lecotté pendant les travaux de restructuration et de rénovation énergétique du bâtiment ;

Considérant que la solution de bâtiments modulaires constitue un mode de réalisation adapté aux besoins fonctionnels, aux contraintes de délais, et permettant une implantation démontable ;

Considérant que les modulaires répondent aux règles de sécurité incendie (ERP), d'accessibilité des personnes handicapées et aux normes techniques applicables à ce type de bâtiment.

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide

- l'acquisition de bâtiments modulaires auprès de la commune d'Evry-Courcouronnes d'une superficie de 310 m² pour un montant de 35 000 € ;
- d'inscrire la dépense au budget à l'imputation suivante 21351-260 ;
- d'autoriser le maire à signer toute pièce administrative ou technique nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/12/2025

Le Secrétaire de Séance
M. BONZON Sébastien


